



SALESIANI DON BOSCO  
Capitolo Generale 28

*Le Régulateur*

Rome, 4 août 2018  
Prot. 18/0358

Au Père  
**Régulateur du Chapitre Provincial**  
En son Siège

**Objet: Module pour le compte-rendu de l'élection des Délégués de la Province et de leurs suppléants au CG 28**

Bien cher Régulateur,

Je t'envoie le communiqué concernant les directives à mettre en œuvre au cours du Chapitre Provincial; il s'agit du module pour compiler le compte-rendu de l'élection des Délégués de la Province et de leurs Suppléants au CG 28.

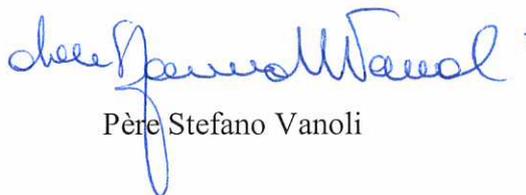
L'élection des Délégués de la Province et de leurs Suppléants au CG 28 est l'une des tâches importantes du Chapitre Provincial. Pour le nombre de Délégués et de Suppléants pour chaque Province, Vice-Province ou Circonscription à Statut Spécial, on s'en tiendra à ce qui est indiqué dans les Règlements (R. 114).

Pour l'élection, on tiendra compte aussi de ce que dit R. 169: *«il convient que la composition des Chapitres et des Conseils exprime par des présences significatives la complémentarité des laïcs et des clercs, propre à notre Société»*.

Ce compte-rendu doit être envoyé **uniquement sous forme numérique d'ici au 15 juillet 2019** au Père Saimy Ezhanikatt, Secrétaire du Régulateur du CG 28 : [segretariocg28@sdb.org](mailto:segretariocg28@sdb.org)

Je te salue cordialement en Don Bosco.



  
Père Stefano Vanoli